

Réunion du Conseil Municipal du 25 Mai 2023

Le Conseil municipal s'est réuni le 25 mai 2023 à 18H30 sous la présidence de Madame Cécile Creuzon, Maire.

Ordre du jour :

- 1) Maison DE PEYNOT
- 2) Amendement DETR atelier municipal
- 3) Lettre de la Dynamo
- 4) Demande achat terrain
- 5) Festivités
- 6) Nouvelles adhésions au SDIC 23
- 7) Divers

Présents : MM. Nicolas BESSON, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes. Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON

Madame le Maire demande si un nouvel article à l'ordre du jour peut être ajouter : Maison RAPPERPORT.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Le compte -rendu du 7 avril 2023 est voté à l'unanimité.

1 - Maison DE PEYNOT

La procédure de mise en péril est arrivée à son terme. Le propriétaire n'ayant fait aucun des travaux prescrits, la Commune se substitue à lui.

3 entreprises ont été contactées pour la destruction des 2 maisons : ALZIN qui ne peut effectuer les travaux de maçonnerie, TRULLEN et EUROVIA.

Les devis sont les suivants :

TRULLEN : 70430,23€ HT intervention en septembre 2023

EUROVIA : 70709,00€ HT intervention en juin 2023.

Vote à bulletin secret pour le choix de l'entreprise : 13 pour EUROVIA et 1 pour TRULLEN.

La société EUROVIA est donc retenue pour assurer la démolition de ces 2 maisons Rue du Faubourg Saint Martial.

2- Atelier municipal : DETR et achat

L'achat du futur atelier municipal a eu lieu le 2 mai 2023 à l'étude notariale de Chambon.

Le dossier DETR a été établi pour l'achat de l'atelier 150 000 € + l'achat des Algeco 2 000 € et la pose d'une cloison intérieure pour 26 200 €.

Le projet de cloisonnement étant abandonné et les Algeco ayant été offerts par EUROP VOYAGES, de nouvelles dépenses jugées plus utiles sont envisagées : pose d'un portail et démoissage de la



toiture.

Le dossier DETR est accepté pour l'acquisition mais la Sous-Préfecture demande le dépôt d'un nouveau dossier pour ces 2 opérations.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le dépôt d'un dossier DETR complémentaire.

3- Lettre de la Dynamo

La DYNAMO est en difficulté financière structurelle. Des économies, notamment sur le personnel ont été mises en place, mais l'association sollicite des aides supplémentaires de ces partenaires financiers.

Un bail emphytéotique a été signé en décembre 2017 avec la mairie (loyer mensuel de 420€).

Le bail précise que les loyers seront indexés chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction. La Dynamo souhaitait que le loyer reste fixe mais, au vu du bail, la législation ne le permet pas.

L'association demande une subvention de 2 000€ pour 2023 au lieu des 1 600€ accordés les années précédentes.

Vote à bulletin secret pour l'attribution d'une subvention de 2 000€ : 9 oui et 5 non.

Subvention accordée à la majorité.

Madame le Maire précise qu'elle a rencontré le Président de l'association, avec les adjoints Mme PIERRON et Mme DUSSAT, et leur a fait part de la recherche de locaux à louer en remplacement de ceux que la Dynamo loue pour une durée déterminée à la Pépinière d'entreprise de la Communauté de Commune à Gouzon.

4- Demande achat de terrain

Monsieur Bernard BOURIQUET renouvelle sa demande d'achat des parcelles 46 et 47 en face de chez lui et propose un prix de 1 500 €.

A la question : est-ce que la commune vend ces 2 parcelles à M. Bourriquet pour 1 500€, le Conseil vote à bulletin secret : 8 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

Les parcelles seront donc vendues, toutes les charges (frais notariés et autres) sont à la charge de l'acquéreur.

5- Festivités

- Marché nocturne : 21 juillet 2023, 15 exposants sont inscrits (9 en 2022). L'animation est à la charge de la commune.
Monsieur Francis FOWKE a fait une proposition d'animation au prix de 550 € TTC sans les frais SACEM. À l'unanimité, le Conseil valide cette proposition.
- Concert à l'abbatiale : l'inauguration du festival de Musique « À la source » aura lieu à Chambon le 6 août 2023 à 20H avec la participation de la fille de Jordi SAVALL, Adriana SAVALL.
Le Conseil accepte, à l'unanimité une participation financière de 750€. CAP Chambon participe à la même hauteur. Ainsi la demande de subvention de 1 500€ est validée.
- Son et Lumières du 11 au 15 août 2023. La maquette sera présentée au Conseil Municipal le 1er juin. Le comité des fêtes ainsi que d'autres associations chambonnaises souhaitent participer à l'organisation cette manifestation. Des réunions sont à prévoir pour décider de l'organisation à mettre en place.

- Foire aux plants : elle a eu lieu le 21 mai 2023. 15 stands étaient présents, c'est une réussite par rapport à 2022. Les commerçants étaient satisfaits, un courrier de remerciements leur a été adressé.

6- Le Syndicat de Développement Informatique Communal (SDIC) :

Demande l'accord du Conseil pour l'adhésion de 2 communes :
Saint Quentin La Chabanne et Saint Sylvain Bellegarde.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

6-bis Maison RAPPERPORT

Le délai de 6 mois, depuis la publicité de l'arrêté du 15/11/2022 concernant la maison RAPPERPORT, étant expiré, le bien est présumé sans maître. Suite aux recommandations de la Sous-Préfecture, le Conseil peut désormais décider par délibération d'incorporer le bien dans le domaine privé de la commune. Proposition faite au Conseil, l'accord est voté à l'unanimité.

7- Divers

- Atelier Comm'Unique : Madame le Maire donne lecture un mail de l'entreprise.
La pompe a été posée par les services de la Communauté de Commune et un rendez-vous en présence de toutes les parties et d'un huissier est programmée le 6 juin 2023 à 14H. (expert de la Com-Com, expert de la commune, élus et propriétaires de l'entreprise).
La conduite d'eau qui traverse le terrain de l'Entreprise DHUME a été nettoyée.
- Pigeons à l'Abbatiale : lors des travaux, les architectes des Monuments Historiques avaient demandé de réduire l'invasion des pigeons. À la demande de la commune et suivant les arrêtés pris, l'ACCA est intervenue 6 fois entre novembre 2022 et avril 2023. Pour ces interventions de prévention, le Conseil municipal a financé les cartouches des chasseurs.
Remerciements aux membres de l'association.
- Rue des fossés-Maison LARBRE : des infiltrations d'eau ont été constatées dans la cuisine et dans la cave communale située sous la route. Une expertise a eu lieu, le problème proviendrait des écoulements d'eaux usées. La Communauté de communes en charge de cette compétence fera le nécessaire. L'expert suggère à la Commune de recruter un bureau d'études pour vérifier la structure de la voûte et d'interdire le passage des poids lourds de plus de 3,5T. Propositions validées par les élus.
- Employés municipaux : un agent en soutien des employés municipaux sera recruté pour l'été suite à l'absence temporaire d'un agent.
- Cartes d'identité et passeports : en avril le matériel est resté en panne longtemps malgré l'intervention de plusieurs techniciens. Une liste des problèmes rencontrés a été transmise à la Préfecture. Mme le Maire et un agent du secrétariat ont participé à une réunion à la préfecture durant laquelle les difficultés rencontrées pour la délivrance des titres ont été largement évoquées.
Les communes habilitées à délivrer les titres pourraient bénéficier d'un supplément d'indemnité de 4 000€ si l'activité de mai et juin dépassait de 20% l'activité de février !

Le secrétariat de la commune est déjà bien occupé par cette mission, l'augmenter provoquerait une surcharge de travail au détriment du suivi des affaires et dossiers purement municipaux

- Étude sur les ouvrages d'art et les ponts, la commune a été sélectionnée pour bénéficier d'une étude gratuite qui sera menée entre 2023 et 2025.
- Presbytère : 2 locataires occuperont le rez-de-chaussée du Presbytère durant l'été.
La boutique de vêtements et accessoires de Lily sera ouverte les mercredis matin, jeudis et samedis après-midi et La maison d'artistes en juillet et août.
- Jardins communaux : courrier de Madame Parouty : le lierre envahit un mur le long des jardins, un courrier sera adressé aux propriétaires pour le nettoyer.
5 parcelles louées ne sont pas entretenues. Elles seront récupérées par la commune comme prévu dans la convention de location en cas de non entretien et redistribuées en fonction des demandes de location.
- La réhabilitation des bassins est en cours.
- Chemins de randonnées : la communauté de communes entretient 2 chemins, les autres sont à la charge de la commune. Maria DUSSAT rencontrera Monsieur BOUDARD, responsable des randonnées au sein de CAP Chambon afin de faire le point sur les nécessités d'entretien par les services municipaux.
- Une demande du Comité des Fêtes a été accordée pour financer des annonces publicitaires à paraître dans le journal La Montagne pour redynamiser le marché hebdomadaire.
- Monsieur TOURAND fait remarquer qu'il y a un problème d'eau chaude au camping. Madame le Maire répond que le problème est connu, que l'entreprise LABOUESSE s'est rendue sur place et que l'employée municipale la tient informée du suivi de la panne.

La séance est levée à 20H45.